



Legislation sur les paris sportifs en france

Par **Merwan**, le **02/01/2008** à **16:43**

Bonjour

Actuellement, je joue en ligne sur des sites de paris sportifs du type bwin. Residant en france je n'ai pas encore virer d'argent sur mon compte courant. La legislation française empeche, parait il; ce type de transaction à cause du monopole PMU et de la Française des jeux. Cependant la cour européenne est en pourparler car cette spécificité française va à l'encontre du principe de libre concurrence.

J'aimerais savoir ce qu'il en est et surtout les riques encourus.

Dois je ouvrir un compte à l'étranger?

Merci

Cordialement